

ÉDITO | FATALATAPOUETTER.

Fatalatapouetter (*fatalatapwètté*): v. i., de fatalatapouet, forme de langage utilisé en conférence de presse qui a pour trait caractéristique l'émission de sons incohérents et déconnectés de la réalité.

Est-ce que quelqu'un, quelque part, peut s'organiser pour que cet édito remonte la chaîne de commandement pour atterrir sur le bureau de Jean-François Roberge? J'aimerais vraiment qu'il m'explique deux ou trois choses parce que là vraiment, le fatalatapouettage, ça suffit!

Tout le personnel enseignant comprend la nécessité d'ouvrir les établissements scolaires. Le problème n'est pas là. Il réside dans le fait que, depuis le début de la crise sanitaire, les données scientifiques et statistiques prescrivaient les décisions politiques en matière de santé et de sécurité au travail, alors que maintenant, la gestion de la pandémie repose sur l'utilisation des tests de dépistage rapides et la bonne foi de la population. Changement de paradigme? Je dirais plutôt vaste opération de camouflage. Le gouvernement a perdu le contrôle et tente de noyer le poisson. À l'eau, les données qui permettaient d'identifier et d'agir sur les foyers d'éclosion.

La collecte de données telle qu'elle s'effectuait jusqu'à maintenant, grâce au dépistage PCR, est chose du passé. Pour nous, les enseignantes et les enseignants, cela a un impact majeur. Nous allons devoir enseigner dans des conditions incertaines. D'où l'importance de s'assurer que la ventilation dans nos classes soit plus qu'adéquate. Et, c'est précisément sur ce sujet que j'aimerais entendre Jean-François Roberge parler ma langue. La question des détecteurs de CO₂ et des échangeurs d'air, monsieur, n'est pas à l'ordre du jour de votre agenda politique pour marquer des points dans les sondages. Il en va de la santé des milliers de travailleuses et de travailleurs dans les établissements scolaires du Québec, des enfants, des élèves et des adultes qui les fréquentent. J'ajouterais même de leur entourage

immédiat étant donné la virulence du variant Omicron. Il est temps d'arrêter de faire joli en conférence de presse et de prendre les choses en main. Après presque deux ans de pandémie, j'ai peine à croire que j'écris ces lignes.

Oh, mais attendez... L'enjeu de la ventilation dans nos écoles, ça ne date pas d'avant la COVID ça?

Autre chose, monsieur le ministre. Vous avez pris la décision de garder les écoles ouvertes à tout prix afin de préserver l'équilibre et la santé mentale de nos enfants. Sur cet élément, je vous suis. Un élève, testé positif, aura l'obligation de s'isoler pour une durée de cinq ou dix jours consécutifs. L'élève en question devra recevoir, après deux jours d'absence, un contact quotidien et des activités d'apprentissage. En théorie et sur papier, ça tient la route. C'est lorsqu'on ajoute le fait que les classes ne fermeront que si 60% des élèves sont absents, en raison de la COVID, que ça se gâche!

Monsieur Roberge, j'aimerais que vous m'expliquiez à quel moment, dans les méandres de votre cerveau, la chose vous est apparue réaliste dans la pratique?! Les élèves vont aller et venir comme dans des portes tournantes. Et ces portes, ils seront nombreuses et nombreux à les emprunter et peut-être même à plus d'une reprise.

Dans ces conditions, comment, une enseignante ou un enseignant, dont la tâche déborde déjà, peut réussir à conjuguer enseignement aux élèves présents, accusant des retards scolaires variables, et valse des élèves absents en raison de la COVID? Mathématiquement parlant, c'est IM-POS-SI-BLE.

Un élastique, ça s'étire jusqu'au point de rupture et, je vous aurai prévenu, il est sur le point de vous péter en pleine face!

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca



1-800-363-9010

DE L'AIDE AU BOUT DU FIL
24 HEURES / 7 JOURS

Besoin d'aide
confidentielle?

**PROGRAMME D'AIDE
AUX EMPLOYÉS (PAE)**

Tél. : 1-866-398-9505

Appel à frais virés : 514-875-0720

INFO | CONSULTATION: CALENDRIER DE L'ANNÉE DE TRAVAIL 2022-2023

Nous n'en sommes peut-être qu'à la moitié de l'année de travail 2021-2022, mais le temps est déjà venu pour les enseignantes et enseignants de faire connaître leur avis sur le calendrier de l'année de travail 2022-2023.

Cette consultation porte sur deux volets et ne prendra que quelques secondes de votre temps. En premier lieu, nous voulons connaître votre préférence en ce qui a trait aux journées constituant le congé de la période des Fêtes. Dans un second temps, vous aurez à vous prononcer au sujet des trois journées pédagogiques pour événements imprévus. Il est à noter que la journée pédagogique du 3 octobre 2022 ne peut être déplacée en raison de la tenue d'élections provinciales. Tous les détails des propositions soumises au vote vous sont fournis sur le lien de la consultation.



Vous pouvez participer à la consultation en cliquant sur le lien suivant:

www.sepi.qc.ca/consultation-calendrier.

Vous avez jusqu'au **mercredi 9 février 2022 à midi** pour participer à la consultation.

Au terme de cette consultation, les choix qui auront reçu le plus grand nombre de votes seront retenus par le SEPÎ et constitueront la position qui sera transmise au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). Votre participation est essentielle pour nous permettre de vous représenter le mieux possible.

C'est donc une invitation à faire connaître vos préférences et à répondre en très grand nombre!

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

RAPPEL | ATTENTION AUX CHUTES CET HIVER!

L'hiver bat présentement son plein et avec lui vient son lot de plaisirs... et de désagréments. Bon an, mal an, des dizaines d'enseignantes et d'enseignants rapportent des chutes attribuables à la présence de neige, de glace, ou de planchers glissants sur leur lieu de travail, par exemple, le stationnement, les chemins d'accès ou les escaliers. Bien que souvent sans grandes conséquences, ces chutes peuvent malheureusement entraîner des répercussions beaucoup plus sérieuses telles une entorse, une fracture ou une commotion cérébrale et ainsi mener à un arrêt de travail.

Nous vous donc invitons à faire preuve d'une grande vigilance dans vos déplacements, particulièrement lors de vos arrivées et départs ainsi qu'à signaler à votre direction toute situation susceptible d'entraîner une chute. Les directions d'établissement sont responsables d'assurer la santé et la sécurité du personnel et doivent prendre les mesures requises pour rendre les voies d'accès au milieu de travail sécuritaires. Cette responsabilité est partagée avec le centre de services scolaire, mais les directions sont les premières personnes intervenantes et doivent être interpellées dès qu'une situation à risque est identifiée.



Ainsi, ces dernières ont l'autonomie nécessaire pour effectuer un épandage d'abrasifs dans le stationnement de votre établissement, advenant le cas où le centre de services scolaire ne l'aurait pas fait. À défaut pour la direction d'intervenir dans un délai raisonnable, n'hésitez pas à communiquer avec Pierre-Luc Gagnon, responsable de la santé et la sécurité du travail au SEPÎ.

En cas de chute, vous devez compléter le registre d'accident sans tarder, et ce, même si l'incident vous semble banal. Toute situation entraînant un arrêt de travail ou la nécessité de recevoir des soins ou traitements en raison d'une blessure attribuable à une chute au travail (incluant l'arrivée et le départ) peut faire l'objet d'une réclamation à la CNESST.

Pour toute question relative aux demandes de réclamation à la CNESST, vous pouvez communiquer avec Alexie Tétreault, conseillère syndicale au SEPÎ, par téléphone au 514-645-4536 ou par courriel à l'adresse suivante: alexietetreault@sepi.qc.ca.

■ Alexie Tétreault | alexietetreault@sepi.qc.ca

INFO | CONSULTATION DE LA FAE : NÉGOCIATION NATIONALE 2023

L'Entente nationale que nous venons tout juste de signer venant à échéance en 2023, nous devons déjà amorcer le processus qui nous mènera à la prochaine négociation nationale. Nous vous invitons donc à participer à la consultation qui servira à élaborer le cahier de demandes syndicales qui sera déposé au gouvernement en octobre prochain.

Pour pouvoir participer à la consultation, surveillez votre boîte de courriel. Au cours des derniers jours, vous avez reçu un hyperlien ainsi qu'un **code d'accès unique** qui vous donnent accès au questionnaire électronique.

Cette consultation nécessite une quarantaine de minutes si vous répondez à l'ensemble des questions pour tous les secteurs. Vous pouvez également opter pour ne fournir une réponse précise qu'aux questions visant votre secteur d'enseignement.

La consultation se tient **jusqu'au 30 janvier 2022** inclusivement.

De plus, nous désirons vous rappeler que des causeries négo ont été organisées, via la plateforme ZOOM, lors desquelles des personnes membres du CA seront disponibles pour répondre à vos questions en lien avec la consultation. Nous vous invitons donc à vous joindre à nous **le jeudi**

27 janvier de 17h à 18h et le vendredi 28 janvier de 11h à 13h.

Pour accéder aux rencontres, veuillez consulter le courriel qui vous a été acheminé le 19 janvier dernier dans lequel vous trouverez le lien et le code d'accès nécessaire pour participer à la causerie négo. Advenant le cas que vous ne l'ayez pas reçu, nous vous invitons à nous en informer en faisant parvenir un courriel à l'adresse suivante : topo@sepi.qc.ca.

La participation du plus grand nombre est essentielle pour que les demandes déposées reflètent réellement vos priorités. Nous ne pouvons donc que vous inciter fortement à y prendre part et faire entendre votre voix.

- Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca
- Fédération autonome de l'enseignement (FAE)



INFO | 101^E JOURNÉE DE TRAVAIL

Le reclassement salarial à la suite de la reconnaissance d'une ou de plusieurs années de scolarité (rétroactif au 101^e jour de travail)

Si vous avez poursuivi votre scolarité et souhaitez faire reconnaître vos études afin de gravir plus rapidement les échelons salariaux, le présent article vous intéressera certainement !

Pour bénéficier d'un reclassement salarial à la suite d'une nouvelle évaluation de votre scolarité, vous devez avoir complété, **au plus tard le 31 janvier de l'année en cours**, une année additionnelle de scolarité. Que vous soyez étudiant à temps plein ou étudiant à temps partiel, une année de scolarité constitue 30 crédits.

Dans un deuxième temps, vous devez avoir fourni au centre de services scolaire les documents requis*. Il y a parfois de longs délais de traitement avant que les établissements d'enseignement transmettent les documents demandés. Dans un tel cas, assurez-vous de transmettre au centre de services scolaire une copie de la demande de ces documents que vous avez adressée à l'institution qui a la respon-

sabilité de les délivrer. Dans un cas comme dans l'autre, les preuves en question doivent être acheminées **avant le 1^{er} avril** de cette même année. Un oubli de votre part serait cher payé, car le reclassement se fait seulement une fois par année.

Une fois vos obligations remplies, un reclassement provisoire sera fait dans les 30 jours de la réception d'une demande complète. Le réajustement salarial, s'il y a lieu, sera rétroactif à la 101^e journée de travail de l'année scolaire en cours soit, le 27 janvier prochain.

En cas de doutes ou de questions, n'hésitez pas à nous contacter!

- Valérie Boulanger | valerieboulanger@sepi.qc.ca
- Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

* Les documents requis sont les suivants: relevés de notes, bulletins, certificats, diplômes, brevets et documents officiels au sens des règles du Manuel d'évaluation de la scolarité. Ces documents doivent être certifiés exacts par l'organisme d'où ils proviennent.

BIENVENUE CATHERINE!

Toute l'équipe du SEPÎ désire souhaiter la plus chaleureuse des bienvenues à Catherine Alary!

Madame Alary assumera le remplacement, pour une durée indéterminée, de Luc Allaire au poste de 3^e vice-présidence du SEPÎ à la suite de l'adoption de sa candidature par le conseil des personnes déléguées du 12 janvier dernier.

Nos plus sincères félicitations!

■ L'équipe du SEPÎ

JEUNES | RENCONTRES DE PARENTS / DIX RENCONTRES COLLECTIVES

RÉCUPÉRATION DE VOTRE TEMPS

On oublie trop souvent dans les milieux qu'il existe des dispositions encadrant la récupération des heures supplémentaires effectuées pour les trois (3) premières rencontres de parents et les dix (10) rencontres collectives.

Le **temps** requis pour ces **dix (10)** rencontres et les **trois (3)** premières réunions avec les parents est considéré comme du **travail de nature personnelle (TNP)** et ne peut être annualisé.

La semaine où une rencontre collective ou une réunion de parents se tient, l'enseignante ou l'enseignant diminue son temps de présence obligatoire à l'école pour le TNP dans la même semaine ou la ou les semaines suivantes si cela lui convient mieux. Les rencontres collectives¹ sont toutes rencontres de deux (2) profs ou plus, demandées par la direction, qui ne sont pas prévues dans la tâche complémentaire. On diminue d'autant le temps de TNP à faire dans les jours ou semaines suivant cette ou ces rencontres.

COMMENT FAIRE LES MODIFICATIONS ?

Vous avez une rencontre collective, le lundi, d'une durée de 2 heures 30 minutes. Le mardi, en rentrant au travail, vous avisez votre direction **PAR COURRIEL** des moments où vous serez absent ou en période libre au cours des prochains jours ou semaines jusqu'à récupération totale du temps de 2 heures 30 minutes.

Le motif: récupération du temps passé en rencontre collective. Il en est de même pour les trois (3) premières rencontres de parents.

Souvenons-nous par ailleurs qu'au-delà des trois (3) rencontres, la direction doit réduire votre tâche complémentaire dans les jours ou semaines suivantes pour l'équivalent

du temps fait pour la préparation et la rencontre d'un ou de plusieurs parents.

En raison des dispositions de l'Entente locale (*art. 8-5.05*), la compensation devra se faire sur un des éléments demandés au point c) de votre tâche complémentaire, soit les réunions ou rencontres (ou autre travail) fixées par la direction.

Puisqu'il s'agit d'**aviser** la direction et **non pas de lui demander la permission**, voici un bref exemple de ce qui est suffisant comme message:

Madame la directrice,

Je vous avise, par la présente, qu'en raison du temps passé en rencontre collective hier, je procéderai à la récupération de mon temps de TNP en ne l'effectuant pas lundi, mardi et mercredi de la semaine prochaine au moment initialement prévu à l'horaire que je vous ai remis au début de l'année.

Merci d'en prendre note et de faire suivre aux personnes concernées.

Michel

Voilà comment, en deux (2) minutes, vous aurez récupéré le temps qu'on vous doit. L'expression très judéo-chrétienne «on ne compte pas notre temps» est révolue. Tout le monde compte son temps, pourquoi seriez-vous gêné d'en faire autant ?

- Valérie Boulanger | valerieboulanger@sepi.qc.ca
- Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

¹ Est considérée comme rencontre collective, toute rencontre d'un groupe défini d'enseignants: degré, cycle, niveau, discipline, école (E.L. 8-7.10 B) 1.).



ÉCHO DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES (CPD) DU MOIS DE JANVIER 2022

12 janvier 2022

NÉGO NATIONALE 2023 – CONSULTATION

Sylvie Zielonka indique que les personnes enseignantes seront consultées du 14 au 30 janvier 2022 dans le but d'établir le cahier des demandes syndicales qui sera déposé à l'automne 2022. Elle présente les trois (3) axes et les grands thèmes de la consultation.

COVID-19

Pierre-Luc Gagnon présente les dernières directives du ministère de l'Éducation pour le télé-enseignement dans les établissements scolaires du Québec du 5 au 14 janvier 2022 et sur la situation particulière des écoles spécialisées. Il précise ensuite les informations relatives à la ventilation dans les classes, plus particulièrement celles liées aux capteurs de CO₂. Alexie Tétreault présente ensuite les précisions relatives à l'accès aux tests rapides dans les écoles, l'accès aux tests PCR, les nouvelles directives d'isolement réduites à cinq (5) jours et à l'accès aux masques N95.

REMPLACEMENT AU CA

Annie Primeau présente les trois (3) candidatures reçues pour le remplacement temporaire. Les membres du conseil des personnes délégués adoptent la candidature de Catherine Alary.

19 janvier 2022

COVID-19

Pierre-Luc Gagnon revient sur certains éléments entourant la ventilation et l'installation des détecteurs de CO₂ dans les différents milieux. Alexie Tétreault fournit ensuite des précisions quant aux nouvelles directives de la Santé publique. Elle explique ensuite les modifications apportées par le CSSPI dans le traitement des absences liées à la COVID. Catherine Faucher poursuit en présentant l'ébauche du plan de contingence du CSSPI. Sylvie Zielonka conclut la présentation en abordant les enjeux liés au surcroît de travail pour les enseignants.

CALENDRIER DE L'ANNÉE DE TRAVAIL 2022-2023

Sylvie Zielonka informe les personnes déléguées des modalités entourant la consultation qui se tiendra du 26 janvier au 9 février 2022.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

COVID-19 | PLATEFORME ÇA CLOCHE ?



©FAE

Source de préoccupations depuis longtemps dans le monde de l'Éducation, la qualité de l'air dans les établissements scolaires est plus que jamais un enjeu d'importance dans le contexte de la crise sanitaire qui perdure. Les lecteurs de

CO₂ installés récemment, ou en voit de l'être, à défaut d'être une solution magique comme le laisse entendre le ministre de l'Éducation a tout de moins l'avantage de nous fournir certaines informations qui prouvent que les inquiétudes soulevées au fil des années étaient bien fondées dans certains milieux.

Qui plus est, malgré la présence du variant Omicron dans les établissements scolaires, le gouvernement du Québec continue de répéter à qui veut bien l'entendre que tout va bien et que la situation est sous contrôle.

En réaction à cette situation, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) mène actuellement une campagne médiatique pour dénoncer l'inaction du ministère de l'Éducation dans le dossier de la ventilation. De plus, la FAE est également à la recherche de cas type afin de pouvoir mener d'éventuels recours juridiques.

Afin d'alimenter les actions entreprises par la FAE, nous vous invitons à dénoncer les situations que vous vivez et à transmettre une photo prise du lecteur de votre classe qui affiche un taux anormalement élevé de CO₂ ou une température excessivement froide via la plateforme «Ça cloche?».

Pour y accéder, vous n'avez qu'à cliquer sur le lien ci-contre : <https://cacloche.lafae.qc.ca>.

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca
■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

JEUNES | TÂCHES DU COMITÉ-ÉCOLE EHDAA : FÉVRIER/MARS

Voici une liste des éléments qui devraient être traités au comité-école EHDAA au cours des mois de février et de mars :

- Analyser les besoins, à partir des prévisions d'effectifs pour l'année suivante, en procédant à une enquête interne permettant de connaître :
 - le nombre d'élèves intégrés et le soutien obtenu;
 - le nombre de plans d'intervention et le soutien obtenu;
 - le nombre de classes spéciales ou de classes bénéficiant de mesures d'appui particulières;
 - le nombre de demandes d'accès aux services effectuées en vertu de la clause 8-9.07 de l'Entente nationale;
 - le nombre d'élèves ayant obtenu du service ainsi que le nombre d'élèves n'ayant pas obtenu de service;
 - le nombre d'élèves en situation d'échec à la suite du premier bulletin et qui risquent de demeurer en situation d'échec.
- Demander une copie du budget présenté par la direction d'école au conseil d'établissement de l'école et adopté par celui-ci (LIP, art. 95).
- Effectuer des recommandations à la direction quant aux besoins de l'établissement pour l'année suivante, et ce, à partir des données de l'enquête réalisée en janvier ou en février.



- Convenir avec les représentants du personnel enseignant au conseil d'établissement de la mise en œuvre des services complémentaires et particuliers qui permettront de répondre aux besoins de l'école (LIP, art. 88).

En tout temps, vous pouvez :

- Soumettre les difficultés de fonctionnement de votre comité-école en communiquant rapidement avec moi;
- Faire des recommandations dans le cas où les services ne correspondraient pas aux besoins des élèves.

N'hésitez pas à consulter le site Web du SEPÎ afin de prendre connaissance de la planification annuelle qui se retrouve à l'adresse suivante www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/ehdaa/Affiche-EHDAA-calendrier_taches.pdf ou encore, à communiquer avec moi pour obtenir de plus amples informations. L'onglet EHDAA regorge de fiches intéressantes, conçues pour vous faciliter les choses. Allez y faire un tour!

Souvenez-vous toujours que lorsque la direction d'établissement ne retient pas les recommandations du comité-école EHDAA, elle doit en indiquer, par écrit, les motifs aux membres du comité, conformément à la clause 8-9.05 E) de l'Entente nationale.

■ Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca

AGISSEZ POUR DES ÉCOLES PLUS SÉCURITAIRES !

Maintenant plus que jamais, la qualité de l'air dans les établissements scolaires soulève de nombreux doutes. Pourtant, le gouvernement du Québec continue de briller par son immobilisme et s'entête à ne pas apporter les correctifs nécessaires. Afin de pousser nos dirigeants à passer à l'action, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) invite ses personnes membres à participer à une campagne de mobilisation virtuelle en faisant parvenir un courriel automatique à leur député(e) mettant de l'avant des revendications en matière de qualité de l'air.

Le tout s'opérationnalise à partir d'une plateforme Web automatisée et ne nécessite que quelques secondes de votre temps. Pour plus de détails et pour prendre part à la campagne de mobilisation, veuillez visiter le www.lafae.qc.ca/agissez.



© FAE



LA DÉLÉGATION DU SEPÎ AU X^E CONGRÈS DE LA FAE

Le SEPÎ est toujours à la recherche de personnes membres intéressées à faire partie de sa **délégation lors du X^e Congrès de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE)** devant se tenir du 27 au 30 juin 2022 à Québec.

Nous sommes à la recherche de personnes issues de tous les secteurs, et ce, peu importe le degré d'expérience syndicale. Le seul critère à respecter est d'être membre du SEPÎ.

Pour faire partie de la délégation, il vous faudra adhérer à la *Politique de fonctionnement des délégations* ainsi qu'à la *Charte de participation* de la FAE. Vous pouvez consulter ces documents en cliquant sur l'hyperlien suivant : www.sepi.qc.ca/le-sepi/statuts-et-reglements/politique-delegations. De plus, de manière à respecter les règles émises par la Santé publique, sachez que les personnes participantes devront être en mesure de fournir leur passeport vaccinal.

Les personnes membres désirant faire partie de la délégation du SEPÎ sont priées de signifier leur intérêt par courriel à l'adresse candidature@sepi.qc.ca **avant le vendredi 18 février 2022, à midi.**

GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail n'ont, pour l'instant, pas de limite de personnes membres et ne sont pas soumis au vote du CPD. Pour en faire partie, il suffit d'être membre du SEPÎ, d'enseigner dans l'un des secteurs visés et d'acheminer sa candidature.

ÉDUCATION DES ADULTES

Vous enseignez dans un centre d'éducation aux adultes? Vous travaillez en collaboration avec d'autres intervenants via un service communautaire hors centre? Vous êtes à taux horaire? Vous avez la chance d'être permanent(e)? Vous vous souciez des conditions de travail de vos pairs et le collectif vous importe? Le présent appel de candidatures est pour **vous!**

Le SEPÎ est actuellement à la recherche de personnes enthousiastes et prêtes à participer à une rencontre de table de travail EDA le 10 février prochain. Pour y participer, nous vous demandons de bien vouloir nous faire part de votre intérêt en envoyant un courriel à candidature@sepi.qc.ca **au plus tard le vendredi 4 février 2022, à midi.**

PRÉSCOLAIRE

Depuis la rentrée 2021-2022, il n'existe plus qu'un seul programme de l'éducation préscolaire. Il convient maintenant de parler du *cycle de l'éducation préscolaire*. Bien que plusieurs éléments du nouveau programme aient été jugés satisfaisants, certains irritants demeurent. Le SEPÎ est à la recherche d'enseignantes et d'enseignants du préscolaire afin de discuter et de partager vos préoccupations.

Pour faire connaître votre intérêt, nous vous demandons de bien vouloir envoyer un courriel à candidature@sepi.qc.ca **au plus tard le vendredi 28 janvier 2022, à midi.**

FORMATION PROFESSIONNELLE

Le SEPÎ est à la recherche de personnes membres qui enseignent à la formation professionnelle, afin de constituer une table de travail qui aura pour mandat de se pencher sur différents enjeux qui touchent ce secteur.

Une rencontre est prévue à la mi-février. Les personnes désireuses d'y participer sont priées de faire part de leur intérêt à candidature@sepi.qc.ca **au plus tard le vendredi 11 février 2022, à midi.**

COMITÉS DU SEPÎ

Des postes restent à combler au sein des différents comités du SEPÎ, comités pour lesquels auront lieu des élections au cours d'un prochain conseil des personnes déléguées (CPD). En voici la liste:

- le comité action-mobilisation (CAM) – 2 personnes membres et 1 substitut;
- le comité de discipline – 3 personnes membres;
- le comité d'élection et de référendum – 6 personnes membres et 3 substituts;
- le comité des finances – 1 personne membre;
- le comité **héros** – 4 personnes membres;
- le comité de la santé et sécurité au travail (SST) – 3 personnes membres.

Nous vous invitons à communiquer avec Annie Primeau pour plus d'informations sur l'un ou l'autre de ces appels.

■ Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca

Invitation – Conférence virtuelle : Une première propriété en vue ?

Présentée par la Caisse Desjardins de l'Éducation, en collaboration avec l'équipe Lafond Paiement, cette conférence virtuelle* gratuite vous aidera à faire les bons choix et à vous préparer en toute confiance à l'achat de votre première propriété.

Pour terminer la rencontre, nous aurons le plaisir d'accueillir la sommelière Véronique Grenier qui nous fera découvrir quelques vins du Québec.

Cet événement se tiendra le mardi 8 février 2022 à 18h 30 via TEAMS.

Un rendez-vous à ne pas manquer !

Inscription : <https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx?id=pSCNckQL3UeUcCDzfl8tmgdFFgDhbrJLko3z1Oy4g0hUODVMTDhQVv1BSDY4RU9HNks0RVIYMUVanC4u&web=1&wdLOR=c200EFFBB-A1E2-48F1-9CCA-2B16127BA1B3>

* Le lien Web pour assister à la conférence sera transmis par courriel aux personnes inscrites quelques jours avant l'événement.



© Desjardins

EDA/FP | CONCOURS LA PERSÉVÉRANCE A AUSSI UN VISAGE

Pour souligner la persévérance et le courage exceptionnel d'adultes en formation, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) organise la 14^e édition du concours *La persévérance a aussi un visage chez les adultes en formation*.

En plus de **recevoir une bourse de 750 \$**, les lauréates et lauréats pourront incarner, s'ils le désirent, les « visages » de la persévérance sur une affiche qui sera distribuée dans tous les centres d'éducation des adultes (EDA) et de formation professionnelle (FP) des territoires des syndicats affiliés de la FAE. Les lauréates et lauréats auront également la possibilité de partager leur expérience le jeudi 31 mars, lors du Conseil fédératif de la FAE de mars 2022, permettant ainsi de mieux faire connaître la réalité souvent méconnue de l'enseignement dans les secteurs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

Participez au concours en nous soumettant la candidature d'une ou d'un élève se distinguant par sa persévérance **avant le 18 février 2022**.

Le formulaire de mise en candidature se trouve sur le site

Web de la FAE, à l'adresse suivante: www.lafae.qc.ca/perseverance.

Il est également imprimable, numérisable et peut être envoyé par courriel à l'attention de Mme Nathalie Martin (n.martin@lafae.qc.ca).

Que vous soyez de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle, de la francisation, de la formation à distance ou en établissement pénitentiaire, n'hésitez pas à participer en nous soumettant une ou plusieurs candidatures!

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

BOURSE persévérance EDA-FP

Vous avez un élève qui se distingue par sa persévérance?

Soumettez sa candidature et il pourrait remporter l'une des sept bourses de **750 \$** offertes par la FAE.

DATE LIMITE : 18 février 2022

FAE
FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT

© FAE

Après maintenant plus de 22 mois de crise sanitaire, il est désormais impossible de nier les effets délétères que celle-ci a entraînés sur notre santé mentale. Plusieurs études rapportent une détérioration de la santé psychologique alors qu'on observe une hausse des indicateurs comme le niveau de stress, d'anxiété, de symptômes dépressifs, l'insomnie et de la détresse psychologique, entre autres. Si, pour plusieurs, cette situation ne constitue qu'un dur moment à passer, pour d'autres, il s'agit d'une épreuve qui peut sembler insurmontable et qui pourrait éventuellement les pousser à commettre l'irréparable.

L'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS) lancera la 32^e Semaine de prévention du suicide du 30 janvier au 5 février 2022.

L'édition 2022 de la campagne reprendra la thématique de l'année précédente : *Parler du suicide sauve des vies*. Cette campagne vise, entre autres, à normaliser les demandes d'aide et inciter la population à se mobiliser pour que toutes et tous participent à l'effort de prévention.

Le microsite mis sur pied par l'AQPS *Comment parler du suicide* (www.commentparlerdusucide.com) permet aux proches des personnes vulnérables de s'outiller en leur fournissant des pistes qui permettront d'aborder le sujet de façon préventive et sécuritaire. On y trouve également des ressources pour accompagner dans leur demande d'aide les personnes aux prises avec des pensées suicidaires.

Si vous en ressentez le besoin, le *Programme d'aide aux employés* (PAE) peut vous apporter du soutien gratuitement de façon confidentielle et sans préjudice. Vous pouvez aussi vous tourner vers le programme *Tandem* fourni par les assurances *La Capitale* pour obtenir de l'aide sans frais en toute confidentialité. Ces deux lignes d'assistance sont disponibles 24 heures par jour, 7 jours par semaine et 365 jours par année.

Maintenant plus que jamais, nous ne pouvons qu'insister sur l'importance de tendre la main à nos proches qui nous

inquiètent ou de lancer un appel à l'aide et vous tourner vers des ressources d'aide si des pensées suicidaires vous tourmentent. Nous ne devons jamais hésiter

à briser le silence et demander de l'aide quand le besoin s'en fait sentir; ça pourrait sauver une vie.

RESSOURCES

- Service numérique québécois en prévention du suicide : www.sucide.ca
- Ligne québécoise de prévention du suicide : 1-866-APPELLE (277-3553)
- Programme d'aide aux employés (PAE) : 1-866-398-9505 (appel à frais virés : 514-875-0720)
- Programme Tandem/La Capitale : 1-855-874-8558

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca



Le **TOPO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

Commentaires et/ou suggestions
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI)
745, 15^e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél.: 514 645-4536 | Téléc.: 514 645-6951 | Par courriel: topo@sepi.qc.ca